

Un plan de pérennisation pour les projets d'agriculture solidaire

Maroc Vert sera doté d'un plan de pérennisation des projets de l'agriculture solidaire (Pilier II). Ce plan vise la sécurisation des investissements lourds mobilisés ainsi que la durabilité des actions entreprises en faveur de plusieurs filières de production animale et végétale notamment dans les zones à économie fragile.

Le Plan Maroc vert entame une nouvelle étape dans l'accompagnement de l'agriculture solidaire (Pilier II). Le ministère de l'Agriculture planche, en effet, sur un plan de pérennisation des projets afin de faire face à certaines difficultés rencontrées et surtout assurer une meilleure valeur ajoutée pour les investissements engagés et les bénéficiaires. «L'importance et la portée des réalisations des projets Pilier II, ainsi que les enjeux et les défis à relever tenant compte des difficultés constatées concernant l'opérationnalisation de certains projets, notamment les unités de valorisation, imposent la mise en place d'un plan de pérennisation. Ce plan vise la sécurisation des investissements lourds mobilisés et la durabilité des actions entreprises pour atteindre et préserver les finalités attendues du plan Maroc vert», indique l'Agence pour le développement agricole (ADA).

Cette dernière cherche ainsi à recruter un expert pour une assistance technique dans l'élaboration de ce plan de pérennisation. À ce jour, 700 projets d'agriculture solidaire ont été lancés sur l'ensemble du territoire national dont 183 achevés, 32 arrêtés et 485 projets en cours d'exécution. Ces projets ont pour objectif le développement de plusieurs filières de production aussi bien animale (lait, viande, apiculture, aviculture) que végétale (olivier, amandier, cactus, palmier dattier, figuier, plantes aromatiques et médicinales...) notamment dans les zones à économie fragile (zones bour défavorables, de montagne ou oasiennes). Le but étant d'améliorer le revenu agricole des exploitants et de la population des zones ciblées. «Ces projets occupent une place de choix dans le développement territorial notamment dans les zones marginalisées. Ils sont initiés par l'État, sur la base des besoins identifiés en synergie avec la population, et orientés vers



À ce jour, 700 projets d'agriculture solidaire ont été lancés sur l'ensemble du territoire national dont 183 achevés, 32 arrêtés et 485 en cours d'exécution.

des activités agricoles dans le but d'améliorer les conditions de vie des gens et lutter efficacement contre la pauvreté», explique le top management de l'ADA. Selon lui, des résultats plus que satisfaisants ont été obtenus pour les investissements engagés et il est important de capitaliser sur les acquis. Cependant, «des difficultés sont souvent rencontrées pour assurer leur pérennisation. Aujourd'hui, le problème de la pérennisation des projets lancés et à lancer se pose avec acuité», est-il indiqué.

Les bénéficiaires doivent ainsi se donner les moyens de propositions de projets viables et également avoir les capacités de prendre en charge la poursuite des activités du projet achevé après sa cession par l'État. Pour l'ADA, le prérequis le plus important pour assurer cette pérennisation est l'existence d'un environnement favorable où règne la bonne gouvernance et un mécanisme d'appropriation de ces projets par les bénéficiaires. C'est dans cet objectif que l'ADA compte mobiliser une assistance technique pour l'élaboration de ce plan. ■

Moncef Ben Hayoun

Pour l'ADA, l'importance et la portée des réalisations, ainsi que les défis à relever pour certains projets en difficulté imposent la mise en place d'un plan de pérennisation.